

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 18 (1873)
Heft: 11

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des raisons qu'il ne m'appartient pas de discuter, cette candidature eut le même sort que la première fois, c'est-à-dire que le colonel Denzler fut réélu dans ses fonctions.

Le caractère humain et le sentiment de dignité personnelle peuvent dans certains cas se résoudre à subir quelques humiliations ; mais le colonel Feiss n'était pas dans ce cas, car on lui forçait en quelque sorte la main, en le proposant pour un poste qu'il ne recherchait pas. Aussi la position devenait-elle non pas impossible, mais délicate, et a-t-il trouvé dans la place de directeur général des péages fédéraux une satisfaction suffisante pour atténuer ce que son ancienne position aurait pu avoir de délicat.

J'ai entendu exprimer des doutes sur la manière en laquelle le colonel Feiss s'acquitterait de ses nouvelles fonctions ; mais je puis, d'un mot, rassurer les indécis, c'est qu'un homme de ce mérite et de connaissances aussi incontestables, est à sa place partout, ce que d'ailleurs le Conseil fédéral n'a lui-même pas mis en doute, en le sortant d'un milieu complètement étranger à celui à la tête duquel il l'a placé. »

Vaud. — Le Conseil d'Etat vient de faire la répartition des Départements nécessitée par l'entrée de deux nouveaux membres : M. Berney s'est chargé du Département de justice et police, que dirigeait M. Bonjour ; il a été remplacé aux finances par M. Ernest Ruchonnet. M. Louis Ruchonnet a cédé le Département militaire à M. Chuard et a repris la direction de l'instruction publique et des cultes, vacante par la retraite de M. Estoppey. *(Revue.)*

France. — La commission de la réorganisation de l'armée vient de déposer, par l'intermédiaire de M. le général Chareton, son rapport sur le projet de loi qu'elle était chargée d'élaborer. Le texte de ce projet lui-même a subi, à la dernière heure, et d'accord avec le gouvernement, des modifications importantes, qui porteraient sur les points suivants :

- 1^o Le nombre des régions serait de 14 à 18 ;
- 2^o Les corps d'armée seraient à deux divisions d'infanterie, au lieu de deux et demie ;
- 3^o Au lieu d'y être en permanence, les corps d'armée changeraient de régions tous les trois ans. *(Avenir militaire).*

— Le général de division Chanzy, commandant le 7^e corps d'armée, membre de l'Assemblée nationale, est chargé, à titre de mission temporaire, des fonctions de gouverneur général civil de l'Algérie, en remplacement du vice amiral comte de Gueydon, appelé à d'autres fonctions. Le gouverneur civil commandera toutes les forces de terre et de mer.

VIENT DE PARAITRE
chez
TANERA, éditeur à Paris; GEORG, éditeur à Genève et Bâle; PACHE, imprimeur à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse et de l'étranger:

RELATION HISTORIQUE ET CRITIQUE
DE LA
GUERRE FRANCO-ALLEMANDE
EN 1870-1871
PAR
FERDINAND LECOMTE,
colonel fédéral suisse.

TOME SECOND
Un volume grand in-8°, avec 3 cartes.

Ce volume (l'ouvrage entier en aura trois) comprend les opérations devant Metz et celles sur la Meuse jusqu'au mois de septembre. Il contient entr'autres un exposé détaillé des batailles de Borny, Vionville, Gravelotte, Noisseyville, Beaumont et Sedan, ainsi que des appréciations critiques impartiales sur cette importante période de la guerre.